



Le 22 juin 2016

CTL du 21 juin 2016

Ordre du jour :

- Adoption des PV des CTL des 7 avril et 19 avril 2016
- Transfert du pôle enregistrement du SIE de Nevers au SPF-E Nevers au 1^{er} novembre 2016
- Transfert du contentieux juridictionnel administratif au Pôle juridictionnel de Dijon au 1^{er} septembre 2016
- Transfert du contrôle de la Contribution à l'audiovisuel public au PCE au 1^{er} septembre 2016
- Fermetures des trésoreries de Donzy et Montsauche-les-Settons au 1^{er} juin 2016 : transfert des emplois
- Mise en place d'une caisse unique au Centre des Finances Publiques de Nevers (Baynac)
- Questions diverses

La CGT a lu la déclaration liminaire annexée au présent compte-rendu.

En réponse à notre déclaration, le Directeur indique qu'aucune décision n'est prise pour les fermetures de trésoreries en 2017. D'après lui, les agents des trésoreries qui ferment sont favorables à ces restructurations car les conditions de travail dans une structure plus importante sont meilleures.

La CGT fait remarquer que la Direction a tout fait pour créer des conditions de travail difficiles, en supprimant des emplois, amenant les agents des trésoreries à admettre qu'il serait souhaitable pour eux de travailler dans un service plus grand.

Adoption des PV

Les PV des 7 et 19 avril 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Transfert du pôle enregistrement au SPF-E (pour avis)

La Direction indique que ce sujet avait été abordé en CTL mais qu'il n'avait pas été validé par un Comité Technique de Réseau (CTR). C'est désormais le cas et cette question doit donc de nouveau faire l'objet d'une présentation et d'un vote en CTL.

Le Directeur ajoute que cela ne change rien pour les agents si ce n'est le changement de chef de service.

L'application FIDJI-Enregistrement sera déployée au 1^{er} novembre 2016, c'est pour cette raison que le transfert sera effectif à cette même date. Les agents étant affectés au 1^{er} septembre 2016, ils pourront ainsi recevoir les formations nécessaires ne septembre et octobre.

La CGT interroge la Direction sur l'installation physique des agents au sein du SPF. En effet, ceux-ci souhaitent être regroupés pour garder une unité de fonctionnement du pôle. La Direction a répondu que ce serait le cas et qu'elle a demandé au chef de service ses besoins matériels. Le Directeur ajoute que les choses seront faites au mieux.

La CGT interroge la Direction sur le stock actuel des actes à enregistrer. Celle-ci a répondu que ce stock sera réparti entre le SIE et le SPF.

De plus, la Direction précise qu'elle a demandé l'intervention de la Brigade Nationale compte tenu du retard pris pour la publication des actes. Celle-ci interviendra pendant l'été au SPF.

La Direction a confirmé le transfert de 5 emplois du SIE vers le SPF-E : 3 B et 2 C.

Vote :

Contre : 7 (3 CGT ; 3 CFDT et 1 SOLIDAIRES)

Transfert du contentieux juridictionnel administratif au pôle juridictionnel de Dijon au 1^{er} septembre 2016 (pour information)

La Direction précise qu'il n'y aura pas de transfert d'emplois. Le pôle de Dijon recevra 3 emplois, dont 2 provenant de Chambéry.

Transfert du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public au PCE au 1^{er} septembre 2016 (pour information)

La Direction indique que le contrôle des particuliers est abandonné et sera effectué désormais par le pôle de la redevance de Toulouse. Seules quelques opérations ciblées pourront encore avoir lieu.

La mission de contrôle des professionnels est transférée au Pôle Contrôle Expertise (PCE).

Fermeture des trésoreries de Donzy et Montsauche-les-Settons au 1^{er} juin 2016 : transfert des emplois (pour avis)

La Direction présente le transfert des emplois au 1^{er} juin 2016.

- Donzy : 1 A et 1 B transférés à la Trésorerie de Cosne (l'emploi de C avait été transféré au SIP de Cosne au 1^{er} janvier 2016).

- Montsauche : 1 A transféré en Direction, 1 C transféré à la Trésorerie de Château-Chinon.

La CGT fait remarquer que le poste de A transféré n'apparaît pas dans la liste des postes vacants. La Direction répond qu'elle attendait la tenue du CTL pour le publier et que seul un ALD Nièvre peut le demander au mouvement local.

La CGT interroge la Direction sur la mise en place des Maisons de Services au Public (MSAP). Elle a répondu que la MSAP de Donzy serait mise en place au 1^{er} septembre 2016 (au lieu du 1^{er} juin 2016) car le Maire de Donzy souhaite effectuer des travaux dans la trésorerie, lieu d'accueil de la future MSAP. Elle indique également qu'une formation (préparée localement) sera dispensée aux agents communaux de la MSAP. La Direction ajoute qu'une permanence de nos services sur la base du volontariat pourra être assurée lors des pics d'activités (campagne déclarative, campagne des avis).

La CGT s'interroge sur la capacité de la Direction à trouver des volontaires car, depuis plusieurs années, les réceptions extérieures pour la campagne déclarative ont été supprimées faute de volontaires. En effet, compte tenu d'une charge de travail très importante et du manque d'effectifs, les collègues estiment ne plus pouvoir assurer ces permanences. La CGT conclut donc que la mise en place de ces MSAP confirme la nécessité du maintien de la proximité. Alors pourquoi fermer des trésoreries ?

Pour Montsauche, le Relais des Services Publics sera transformé en MSAP.

Vote :

Contre : 4 (3 CGT ; 1 SOLIDAIRES)

Abstention : 3 (CFDT)

Mise en place d'une caisse unique au Centre des Finances Publiques de Nevers (Baynac) (pour avis)

En préambule, la CGT a fait remarquer que les documents de travail étaient très généralistes et ne comportaient aucune donnée chiffrée. Elle exige que personnels impactés soient associés et entendus.

Le Président a répondu que les chiffres nous seront communiqués rapidement et qu'effectivement les personnels seront associés dès septembre 2016.

Le Président expose que la raison essentielle de la mise en place de la caisse unique est la sécurité afin d'éviter que les contribuables n'accèdent aux étages et qu'il n'y aurait plus qu'un agent monopolisé pour l'encaissement au lieu de 3 actuellement. Cette mise en place se fera au 1^{er} décembre 2016. La caisse unique restera installée à la place de l'actuelle caisse de la Trésorerie Hôpital et Amendes.

Il indique qu'il n'y aura pas de travaux dans l'immédiat. Toutefois, une assistance a été demandée au Service des Affaires Financières et Immobilières (SAFI) afin de réaliser une étude sur le positionnement de la caisse unique dans le hall. Si des travaux sont envisagés, il y a aura de nouveau consultation des personnels et services concernés.

Il précise qu'il n'y aura pas de transfert d'emploi, la charge de travail des services perdant leur caisse ne représentant pas un emploi à temps plein. Il assure tout de même qu'il sera tenu compte de cette charge supplémentaire lors de l'exercice sur les suppressions d'emplois 2017 pour le département.

La CGT craint que l'attente ne soit trop importante et qu'il y ait un problème d'encombrement dans le hall et les couloirs : ces éléments risquant de générer des conflits.

La Direction répond qu'un gestionnaire de file d'attente sera mis en place. Ce point sera abordé plus précisément lors des réunions préparatoires. Le Directeur indique qu'il faut faire les choses sans précipitation, qu'il est preneur de bonnes idées et qu'il s'agit de définir les modalités au mieux pour tous.

La CGT a demandé à la Direction si la prime de caisse serait supérieure du fait de l'augmentation de la charge de travail. Elle répond que cette prime est régie par une instruction nationale et qu'elle n'est pas en fonction du volume d'opérations.

La CGT a fait remarquer que l'installation de la caisse du SIP au premier étage avait été faite contre l'avis des organisations syndicales et des agents alors que ceux-ci invoquaient des motifs de sécurité. Pourquoi ne pas avoir tenu compte de ces avis à l'époque ?

Vote :

Contre : 7 (3 CGT ; 3 CFDT et 1 SOLIDAIRES)

Questions diverses

La Direction nous a fait part de l'attribution d'une voiture supplémentaire qu'elle mettra à la disposition des agents du Centre des Finances Publiques de Baynac pour leurs déplacements professionnels.

La délégation de la CGT Finances Publiques était composée de : Christine RAGUILLAT, Mireille GUSO, Carole DOUSPIS (titulaires), Daniel BRAHEMSCHA, Florence BAILLON (suppléants).



Déclaration liminaire de la CGT FINANCES PUBLIQUES au CTL du 21 juin 2016

Au travers d'une note adressée à toutes les directions locales, la Direction générale a interdit l'organisation dans les locaux administratifs de la votation citoyenne proposée par les organisations syndicales agissant contre le projet de « loi travail ».

Les prétextes invoqués, fallacieux s'il en est, démontrent la fébrilité dans laquelle se trouve ce gouvernement face aux mobilisations contre sa politique anti-sociale qui concerne tous les salariés, du privé comme du public.

Dans cette note, la Direction générale indique d'abord que *« ce type d'action n'est pas expressément prévu par la réglementation relative à l'exercice du droit syndical »*. A la prendre au mot, on peut lui répondre que ce n'est pas non plus exclu par cette réglementation.

Mais le plus grave au fond, c'est qu'elle dénie de fait aux agents le droit de donner leur avis et aux organisations syndicales celui de les consulter. Fonctionnaires, pas citoyens alors ? Faut-il rappeler ici que les syndicats sont d'abord et avant tout des représentants des salariés et qu'à ce titre ils ont des comptes à leur rendre !

Mais non contente de ce premier argument, la Direction générale essaie d'enfoncer le clou gouvernemental en arguant que *« cette consultation porte sur la « loi travail » qui concerne les salariés du secteur privé alors que les syndicats de la DGFIP ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux des agents de cette direction »*.

La belle affaire ! La ficelle est trop grosse qui consiste à vouloir isoler le projet El Khomri de la politique que la Direction générale fait subir à la DGFIP et ses agents. Chacun sait maintenant que ce sont les mêmes logiques et les mêmes objectifs anti-sociaux qui guident les choix gouvernementaux. Mais au-delà, la Direction générale aurait-elle oublié que la CGT Finances Publiques est un syndicat de la CGT et qu'elle porte à ce titre la défense des agents de la DGFIP et les intérêts communs à l'ensemble des salariés ?

Ce sont les choix gouvernementaux qui mettent à mal notre administration, nos missions et l'accueil du public. Nous en avons l'illustration aujourd'hui avec les sujets de ce CTL :

- transfert du pôle enregistrement du SIE de Nevers au SPF-E,
- fermeture des trésoreries de Donzy et de Montsauche les Settons,
- mise en place d'une caisse unique au Centre des Finances Publiques de Nevers,
- transfert du contentieux juridictionnel administratif au pôle juridictionnel de Dijon,
- transfert du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public au PCE.

Depuis plusieurs années, la CGT demande l'arrêt des restructurations : elle n'est ni écoutée, ni entendue. La marche forcée des restructurations continue malgré l'opposition des agents.

La CGT craint la détérioration du service rendu au public : manque de confidentialité, temps d'attente rallongé, risque accru de conflits, réorientation à l'accueil primaire pour les questions connexes... Quant aux agents, ces réorganisations vont générer accroissement des tâches, détérioration des conditions de travail, stress...

Les documents fournis à l'appui de ce CTL demeurent généralistes, sans aucune donnée chiffrée tant au niveau de la fréquentation des contribuables et professionnels, qu'au niveau des opérations de caisse. Pour ces raisons, la CGT votera contre toutes ces restructurations.

La CGT exige que les personnels qui seront impactés par les travaux sur le futur positionnement de la caisse unique soient **associés, consultés et entendus** afin que les erreurs du passé ne soient pas répétées.